



Notre-Dame Perrier

Objet :
Exercices PPMS

Chalons en champagne,
le 10 novembre 2020

PJ – Ann. :
- Liste des bons réflexes à adopter
- Infographie

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...) ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères ...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école se trouverait momentanément isolée.

Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour en situation normale.

Les établissements scolaires doivent pour cela se préparer à affronter et gérer ces événements de la manière la mieux appropriée. Cette démarche inclut l'analyse des risques, l'identification des moyens de protection et aboutit à l'élaboration du PPMS.

La première disposition relative à la protection des personnes consiste en la fermeture des accès (portail du collège) et au contrôle des personnes souhaitant pénétrer dans l'enceinte scolaire.

Le PPMS doit faire l'objet d'exercices annuels spécifiques qui, seuls, permettent de tester et de valider le dispositif, ainsi que d'une actualisation régulière et d'échanges avec les secours locaux.

Pour répondre à cette démarche, un exercice « Alerte intrusion » aura lieu le vendredi 27 novembre 2020 à 10h20 pour une durée prévue de 30 minutes. Un exercice « alerte confinement » sera également programmé ultérieurement pour une durée n'excédant pas deux heures.

En octobre, des exercices « Alerte incendie » ont eu lieu. **Pour rappel**, chaque bâtiment est autonome. Un incendie se déclarant dans un seul bâtiment n'impliquera que l'alarme dudit bâtiment.

Toutes les instructions feront l'objet d'un travail préalable avec les élèves en heure de vie de classe, d'étude ou d'éducation civique. Ensuite, les élèves bénéficieront d'un temps pour s'exprimer et soulever les questions qu'ils souhaitent avec leur professeur.

Je vous remercie de contribuer à la réussite de ces exercices en expliquant aussi à votre enfant les raisons qui justifient son exécution comme cela se fait déjà très régulièrement pour les exercices d'évacuation en cas d'incendie. En annexe, le guide des parents d'élèves et la liste des bons réflexes à adopter en tant que parents vous aideront dans cette mission.

L'ensemble de l'équipe pédagogique se mobilise pour protéger les élèves qui lui sont confiés.

Nous vous prions de croire, chers parents, à notre entier dévouement au service des élèves.

Marie-Dominique DELMAS
Chef d'établissement coordinateur